

Association N E B
Nature et Environnement Brevoins
186 avenue de Mindin – la Maison Maillet
44250 Saint Brevin les Pins

PROCES VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du vendredi 07 février 2020

Composition du Bureau : Président : Claude LINZ - Trésorier : Patrick DHENIN - Secrétaire : Francine DHENIN

Autres Membres du CA (Administrateurs)

Nicole FORICHON, Elisabeth JOLLY, Christiane LINZ, Maryvette MACAIRE le LAMER
Xavier LASCAUX Auditeur libre

Le 07 février 2020, les membres de l'Association se réunissent pour leur 27ème Assemblée Générale Ordinaire, dans la salle municipale «les Dunes» à St Brevin, sur convocation ou invitation du Conseil d'Administration, diffusée dans les délais légaux,

Cette assemblée est présidée par Claude LINZ, Président de l'Association.

L'ordre du jour est le suivant :

- Un petit mot du Président - Allocution de bienvenue,
- Rapport moral et d'activité 2019
- Rapport financier 2019
- Elections au Conseil d'Administration
- Projets 2020
- Questions diverses.

LE PETIT MOT du PRESIDENT - ALLOCUTION de BIENVENUE

Claude LINZ, Président de l'Association, ouvre la séance et remercie de leur participation toutes les personnes présentes, il cite notamment :

- . Yannick HAURY Député de la 9ème Circonscription de Loire Atlantique,
- . Dorothee PACAUD 1^{ère} Adjointe à l'Environnement auprès du Maire de Saint Brevin,
- . Jean-François GOLHEN Conseiller Municipal Délégué au littoral et aux plages,
- . Les représentants d'autres Associations : Dominique BOYET, Serge PUCELLE «Amis de St Brevin» (ASB), Michel HUBAUT de «Nature à tire-d'aile», ...

Le Président adresse une pensée particulière à ceux qui auraient voulu assister à cette réunion, et qui, malheureusement, n'ont pu venir car leur santé ne le leur permettait pas.

L'année 2019 a été assez faste pour notre Association. Nous avons pu réaliser des manifestations et des sorties très intéressantes.

Le Programme que nous proposons pour 2020 va nous offrir des occasions de découvrir de nouveaux sites, de nouvelles activités et de parfaire notre connaissance de la nature.

Comme chaque année, je vous rappelle que le travail nécessaire à la prospection et à l'organisation des activités proposées, ne peut se faire que grâce à des personnes bénévoles et engagées, malheureusement peu nombreuses. Je vous invite donc à vous proposer comme membre participant au Conseil d'Administration en tant qu' « Auditeur libre » pendant un an.

Il faut savoir que nos activités sont toujours encadrées par des intervenants compétents, qu'il faut souvent rémunérer et qui imposent de plus en plus une limitation du nombre de participants. Cela nous demande d'organiser des inscriptions à l'avance (au lieu de simplement faire la liste des personnes qui se présentent le jour de l'activité), donc un travail supplémentaire.

NOTRE ACTIVITE en 2019

En 2019, notre Association a compté 78 adhérents (33 couples et 12 individuels). Avec une participation moyenne de 18 personnes par activité (minimum 8 personnes sortie «Botanique», et maximum 32 personnes sortie «Serres Municipales»), les 14 activités (plus 1 hors programme) de notre Programme 2019 étaient réparties sur les thèmes suivants :

- Découverte de la Nature (4)
dont la «Bourse aux Végétaux», faible participation cette année : 50 personnes.
- Artisanat et Industrie locaux (7)
dont un temps fort : la visite, avec pique-nique, du «Moulin de Rairé» à Sallertaine en Vendée.
- Culture et Histoire locales (3 + 1)
Une visite supplémentaire (non inscrite à notre Programme pour raison d'incertitude), a pu se faire quand même : il s'agit de la visite de la Casemate 105C sur le site du Pointeau à Saint Brevin les Pins.
- Un film (autre temps fort) : « Papillons de France en liberté » réalisé et présenté par Thierry Carabin au Cinéjade à Saint Brevin les Pins (118 personnes).
- Une Conférence-Débat sur « les Marées » animée et présentée par Thérèse Porcher de l'Association ORION-ADACV astronomie à Saint Viaud (64 personnes).

Intervention de Francine, notre Secrétaire pour nous en dire plus sur « les temps forts » de l'année :

- Le Film documentaire « Papillons de France en liberté » projeté au Cinéjade le 06 avril 2019 :

Notre Association est fière d'avoir pu mener à bien son projet de présenter un film documentaire « les Papillons de France en liberté » qui a été diffusé au Cinéjade en avril 2019.

Ce projet a pu aboutir grâce à l'aide logistique et au soutien de la Municipalité, nous la remercions. Merci aussi à Mr Letort Responsable du Cinéjade, qui a pu nous trouver un créneau horaire un samedi après-midi des vacances scolaires, sans oublier les compétences techniques nécessaires à la diffusion.

Nous avons eu le plaisir de recevoir Thierry Carabin, cinéaste photographe, réalisateur du film,.

A l'issue de la projection, une conférence-débat a permis d'échanger et de répondre aux questions d'un public curieux et passionné (plus d'une centaine de personnes étaient présentes).

A propos de ce film, nous avons à disposition des affiches du film. Si cela intéresse quelqu'un pour décorer une pièce, n'hésitez pas à les demander.

- La sortie au « Moulin de Rairé » à Sallertaine en Vendée, le 05 juillet 2019 :
Nous y avons dégusté notre pique-nique annuel, puis nous avons rencontré la famille Burgaud descendante d'une longue lignée de meuniers.
Visite du moulin, explications sur le fonctionnement technique d'autrefois, meunerie traditionnelle dans le respect du savoir-faire des anciens.
Tout cela dans la bonne humeur grâce à la jovialité du meunier, notre guide.
A l'entrée du moulin, la Boutique/Bar propose l'achat de farines naturelles et labellisées.
N'hésitez pas à faire le détour, même en individuel.

AUTRES ACTIONS 2019

- Participation à diverses manifestations, dont :
 - Réunion avec l'Association «les Amis de Saint Brevin» (ASB).
 - Journée «Brev'de Jardin», organisée par la Municipalité, avec la tenue d'un stand.
 - « Journée des Associations » avec journée de préparation, organisée par la Municipalité.
 - Stand NEB lors de la matinée de «Distribution d'arbres et de compost de la Ste Catherine», organisée par la Municipalité.
 - Participation aux réunions de la CLAVAP : Commission Locale de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, (qui remplace la ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager). L'AVAP est maintenant reprise par le SPR pour "Site Patrimonial

Remarquable" Des informations sur ces servitudes sont disponibles sur le site de la Mairie de Saint Brevin et celui de la Communauté de Communes Sud-Estuaire (CCSE)

Il faut savoir que ces règlements d'urbanisme vont plus ou moins impacter environ un millier de maisons à Saint Brevin.

- Réunions avec la Communauté de Communes Sud-Estuaire pour le « Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés » (PLPDMA).
- 4 Séances de la Commission Mixte Environnement initiée par la Municipalité, plus une visite de la ferme brévinoise « Oerigine ». Lors de ces Commissions, les thèmes abordés sont, entre autres : Boisement et Abattage d'arbres, Journées citoyennes, Natura 2000, Panneaux d'information sur le site de la Courance, Destruction des nids de chenilles processionnaires, Evolution de la côte littorale, Risques Industriels.
- Gestion du site Internet de NEB ainsi que des nombreux mails qui nous sont adressés.
- Suivi des sorties 2019 (demandant beaucoup de disponibilité).
- Préparation du programme d'activités pour 2020.

Claude Linz met aux voix le rapport moral et d'activité qu'il vient de présenter.

Celui-ci est adopté à l'unanimité par l'Assemblée.

RAPPORT FINANCIER 2019 : Bilan et Situation Financière de l'Association

C'est Patrick DHENIN, notre Trésorier, qui présente le bilan financier.

Nous remercions la Municipalité pour :

Son soutien et son écoute, ses conseils,

Ses aides logistiques : Bureau Maison Maillet, Salles municipales, Photocopies,...

Le poste « subvention municipale » ressort à 1500€ . Ceci a permis à N.E.B. de valider l'ensemble de ses projets . Maryvette Lelamer est intervenue pour préciser la décomposition de cette subvention.

En effet, il s'agit d'une subvention ordinaire de 500€ et de 1000€, subvention exceptionnelle représentant l'aide de la municipalité pour la projection du film « Papillons de France en liberté »

Les adhésions restent stables (78 adhérents 2019), mais très faible participation des non-adhérents (petite vingtaine), heureusement la projection du film sur les papillons a motivé 118 spectateurs, et nous avons reçu 64 personnes pour la conférence sur le thème " Les Marées"

Patrick indique également qu'il nous est de plus en plus difficile de négocier les tarifs de nos sorties, tout en gardant un esprit qualitatif et professionnel. Ce coût a doublé en un an.

Il donne ensuite des explications détaillées sur le «Bilan» et la «Situation Financière» de l'Association, dont les résultats sont les suivants :

Situation financière au 31.12.2019

Compte courant	: 1 696 €
Livret Bleu	: 1 189 €
Caisse	: <u>46 €</u>
	2 931 €

Claude Linz met aux voix le rapport financier qui vient d'être exposé.

Celui-ci est adopté à l'unanimité par l'Assemblée.

ELECTIONS au CONSEIL d'ADMINISTRATION

Après leur dernier mandat de trois années au sein du Conseil d'Administration,

Trois Administrateurs sont « sortants » cette année : Elisabeth JOLLY, Christiane LINZ et Claude LINZ.

Tous les 3 se représentent pour un nouveau mandat.

Par ailleurs, le Président indique que Xavier LASCAUX, « Auditeur libre » depuis 1 an (12 mois), souhaite maintenant intégrer le Conseil d'Administration.

Le Président en profite pour expliquer comment se déroule l'intégration d'un «Auditeur libre» (sorte de stagiaire) au Conseil d'Administration :

Une année (12 mois) de collaboration, sans aucune restriction au Conseil d'Administration, mais sans droit de vote, puis décision de poursuivre (ou non) en tant qu'Administrateur pour un mandat de 3 années.

Il interroge maintenant l'assistance pour savoir s'il y aurait des candidats bénévoles, dynamiques et motivés, qui souhaiteraient venir nous épauler.

Une personne, Madame Marie-Claire PACCAULT, dit être intéressée. Nous allons prendre contact avec elle après cette séance pour lui présenter plus en détail les diverses tâches de l'Association, et nous l'invitons au prochain Conseil d'Administration pour un premier contact.

Après vote, les 4 candidatures (Administrateurs), ainsi que la candidature de Madame PACCAULT en tant qu' « Auditrice Libre », ci-dessus proposées, sont acceptées à l'unanimité par l'Assemblée,

**A dater de ce jour,
le Conseil d'Administration de notre Association est donc composé de :**

8 Administrateurs Mesdames et Messieurs
Francine DHENIN, Patrick DHENIN, Nicole FORICHON, Elisabeth JOLLY,
Xavier LASCAUX, Christiane LINZ, Claude LINZ, Maryvette MACAIRE le LAMER
et d'1 « Auditrice Libre » Madame PACCAULT

SORTIES et ACTIVITES 2020

Tarifs des adhésions 2020 : 20 € pour un couple - 15 € pour un individuel (tarifs inchangés par rapport à 2019).

Tarifs pour participation aux sorties (ouvertes à tous) :

Adhérent : gratuit - Non-Adhérent adulte : 5 € - Moins de 18 ans : gratuit.

Pour des sorties exceptionnelles, ces tarifs pourront être modifiés.

- Pour la sortie «Tropical Parc» du 23 juin, un supplément de 10 € /pers. sera demandé le jour même, (Adhérents : 10 € - Non –Adhérents : 15 € (5 € comme habituellement + 10 € pour sortie exceptionnelle).
- La Conférence sur « le Sel » du 28 novembre, est ouverte à tous et gratuite.

Il est précisé que les horaires indiqués sur notre Programme sont les horaires de DEPART de la Maison Maillet.

NOTRE PROGRAMME ANNEE 2020

propose, de mars à novembre, un total de 14 activités : Sorties/Visites/Conférence sur les thèmes suivants :

- 6 Sorties « Nature »,
- 4 Sorties « Agriculture - Artisanat »,
- 4 Sorties « Culture Générale »,
- 1 Conférence sur le sel .

- Avec pique-nique pour les 3 sorties suivantes :

« Ferme des Champs libres » à Chaumes en Retz (44),
« Tropical Parc » à Saint Jacut les Pins (56),
« Forêt du Gâvre » (44)

- Inscriptions obligatoires pour 5 sorties **notre mail : naturebrevin@gmail.com**

De plus en plus d'intervenants nous fixent un nombre minimum et/ou maximum de participants aux diverses sorties, ce qui nous oblige à organiser des inscriptions obligatoires. Cinq pour cette année :

- 24 mars « les Coquillages à Piriac » : Inscription par mail avant le 20 mars.
- 14 avril « Ferme des Champs libres » à Chaume en Retz :
Inscription à la Maison Maillet le vendredi 03 avril à 17h (avec possibilité de commande de pain),
ou par mail avant le 06 avril.
- 25 avril « Réserve naturelle Pointe St Gildas » :
Inscription à la Maison Maillet le vendredi 03 avril à 17 h, ou par mail avant le 22 avril.
- 09 juillet « Fromagerie Beillevaire » à Machedoul :
Inscription à la Maison Maillet le vendredi 03 avril à 17 h, ou par mail avant le 03 juillet.
- 27 août « Usine de Traitement des Eaux » : Inscription par mail avant le 27 août.

Intervention de Francine, notre Secrétaire, pour donner des informations sur :

- La visite de la « Ferme des Champs Libres » à Chaume en Retz le 14 avril :

Nous découvrirons comment s'est créé un projet de « micro-ferme autonome en permaculture et agroforesterie Bio ». Il s'agit d'un chantier participatif implanté sur 6 hectares et demi.

Une activité de paysans-boulangers a débuté en 2018 avec le développement de pain, en utilisant principalement des variétés anciennes de céréales récoltées sur la ferme et en bio.

Il sera possible de commander, avant 14 avril, du pain paysan, au levain naturel et cuit au feu de bois.

Me contacter par mail, sur le site Internet de NEB : « naturebrevin@gmail.com », je vous adresserai par mail la liste et le tarif des différents pains.

Vous voudrez bien rapporter cette commande lors de votre inscription le vendredi 03 avril à 17 h Maison Maillet, avec le paiement obligatoire.

Le mardi 14 avril, jour de la sortie, nous déjeunerons à la ferme à 12 h pour un repas partagé, dans un hangar autour d'un poêle à bois (apporter son pique-nique). Ce sera un moment convivial et d'échange avec le paysan-boulangier.

QUESTIONS DIVERSES

Intervention de plusieurs personnes de l'assemblée :

- Lors des sorties, comment s'organise le covoiturage cité au dos du Programme ?
Claude Linz, notre Président, indique qu'en effet les personnes disposant de véhicules ont la possibilité de proposer un covoiturage aux autres participants à la sortie, dans la limites des places disponibles, et toujours gratuitement.
Il précise que le lieu des rendez-vous est toujours fixé à la Maison Maillet (sauf pour le Conférence) 186 avenue de Mindin à Saint Brevin les Pins.
- Claire Lefranc, une Adhérente :
Nous dit sa satisfaction sur la qualité des nombreuses explications qui ont été données par l'Association « Bunker Archéo 44 » lors de notre visite de la Casemate n° 105 (datant de 1942) sur le site du Pointeau à Saint Brevin les Pins, le 09 novembre 2019.
Jean-François GOLHEN Conseiller Municipal Délégué au littoral et aux plages, en profite pour nous donner des précisions sur ce patrimoine militaire de notre Commune (221 blockhaus à Saint Brevin !) : L'Association « Bunker Archéo 44 » s'est donné le but de restaurer plusieurs blockhaus puis de les relier par un sentier. La Municipalité est en attente des autorisations administratives qui doivent être délivrées pour pouvoir réaliser ces travaux.
Yannick HAURY, notre Député, nous indique qu'à ce sujet, il a provoqué une réunion avec la Direction des Affaires Culturelles car il s'agit de mettre en valeur le patrimoine de la Commune.
Claude LINZ, notre Président, renouvelle ses remerciements à Jean-François GOLHEN qui nous a permis de faire cette superbe visite.
- Yannick HAURY, notre Député, nous donne quelques indications sur le problème important de « l'Erosion des Côtes littorales » sur notre Commune :
 - Au Nord de la Commune, aux endroits où il y a une protection de la côte (remblai, mur, ...), les vagues tapent contre ces protections et en refluant, elles emportent le sable ...
 - Au Sud de la Commune, les différents systèmes appliqués ont le mérite de maintenir les dunes.
 - Les nombreux et divers déchets se déposant le long des côtes, posent également de gros problèmes.La Nature est un patrimoine commun à nous tous, c'est une valeur constitutionnelle.
Nous avons la responsabilité de faire changer certains modèles :
climat, décrets, recul des côtes, montée des eaux marines, ...
Pour pouvoir agir avec efficacité, il faudrait une
Décision du Conseil Constitutionnel qui serait un préambule à une Charte de l'Environnement.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole,
Le Président, Claude Linz déclare la séance levée,
et invite l'assistance à venir partager le verre de l'amitié.



le Président Claude LINZ

Fin de la séance
(pv rédigé par ej)